

COMITE DE PILOTAGE DE LA REVISION DE CHARTE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Mercredi 27 janvier 2021, 14hs à 16hs, salle communale de Rimont.

Personnes présentes:

Benoit ARAUD (CC du Pays de Tarascon), Georges ARCIZET (Ustou), Jean-Louis ATTANE (Ganac), Patrick BAZELER (Orgibet), Josy BEAULIEU (Association Espace en Séronais), Alexandre BERMAND (CC Pays de Tarascon), Tom BOUTEILLOUX (Chambre d'Agriculture 09), Anne CALVET (Conseil Scientifique PNRPA), Danielle CARRIERE (CA Pays de Foix-Varilhes), Kamel CHIBLI (Président PNR PA), Magali CLARKE (Cos), Hervé CLAUSTRES (Durban-sur-Arize), Muriel CAVAILLES (Loubières), Pascal COLLANGE (Ségura), Patrice COMMENGE (Mas d'Azil), Amandine COUREAU (SCOT Vallée de l'Ariège), Matthieu CRUEGE (Directeur PNR PA), Antoine DALLA-PIETA (Montels), Stéphanie DEDIEU-LEBRUN (Chambre d'Agriculture 09), Xavier DEFERLUC (Chambre d'Agriculture 09), Bernard DEFFARGES (Gourbit), Franck DORGE (Sous-Préfecture de Saint-Girons), Jean-Michel DRAMARD (ANA CEN09), Marie-Pierre EYCHENNE (Castelnau-Durban), Jocelyne FERT (Montesquieu-Avantès, Vice-Présidente PNR PA), Jean-Michel GARCIA (Gajan), Camille JAUDIN (PNR PA), Germain JOLIBERT (CC Couserans-Pyrénées), Roger LAFFORGUE (Galey), Michel LARIVE (Député), Sylviane LAVEDRIWE (Saint-Girons), Amélie LE STER (PNR PA), Jacqueline MAURAN (Tourouse), Amélie MONTERDE (Chambre d'Agriculture 09), Claire PAGES (Région Occitanie), Obéline PANIE-DUJAC (CC Arize-Lèze), André PECHIN (SCOT Vallée de l'Ariège), Marise PERIGAUD (Lescure), Thierry PORTET (Gestiès), Emilie QUIDOT (Cazavet), Luce RAMEIL (PNR PA), Pascale REVOLTE (Association Espace en Séronais), Jean-Paul ROUQUIER (CC Pays de Tarascon), Jacques SEGUÉLAS (Val-de-Sos), Anaïs SOUQUET (Attachée Parlementaire), Romain TAURINES (DDT 09), Christine TEQUI (Conseil Départemental de l'Ariège), Patricia TESTA (Mercus-Garrabet), Remy THERIN (Val-de-Sos), Anne TISON (ANA CEN09), Kathy WERSINGER (PNRPA/Conseillère Régionale Occitanie),

Personnes excusées ou absentes : ONF, Marie-Léone BLAIN, José CLIVILLE, Geneviève DUBA, Jean-Jacques MICHAU, Henri NAYROU, Renelle PARENT.

Ordre du jour : Lancement de la révision de la charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

1. Le cadre réglementaire de la procédure de révision de charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Matthieu CRUEGE, Directeur du PNR des Pyrénées Ariégeoises.
2. Les résultats de l'évaluation de la charte actuelle (2009-2024), Marie-Françoise MENDEZ, Bureau d'étude E2D et Emilie RENE, Bureau d'étude Strater.
3. L'actualisation du diagnostic du territoire, Amélie Le STER, Chargée de projet diagnostic du territoire. PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Documents joints : Présentations réalisées au cours de la réunion (cf : documents PDF).

Excusant le Président Kamel CHIBLI, retardé, la Vice-présidente du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Jocelyne FERT, a démarré ce premier Comité de Pilotage sur la révision de la Charte en présentant le contexte de la procédure.

Dès 2020, et dans un contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19, le PNR des Pyrénées Ariégeoises a lancé sa procédure de révision de charte sous le concours financier de la Région Occitanie, afin de renouveler son classement.

La charte actuelle a été approuvée par décret du Premier Ministre en mai 2009 et est valable pendant 15 ans menant son terme au 28 mai 2024. La future charte pour la période 2024-2039 proposera une nouvelle feuille de route pour les Pyrénées Ariégeoises au regard des nouveaux enjeux du territoire. La révision de charte est une étape importante dans la vie du Parc puisqu'elle invite les signataires et les autres acteurs du territoire à évaluer le chemin parcouru depuis la création du Parc (2009) puis à se concerter et à construire un nouveau projet de territoire pour les Pyrénées Ariégeoises (2024-2039) Cette procédure durera plusieurs années.

La révision de la charte s'effectue sur un périmètre d'étude qui comporte une extension à l'Est (+26 communes dans les Communautés de Communes de Haute Ariège, Pays de Tarascon et la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes) en accord avec les critères de classement des PNR et avec l'identité des Pyrénées Ariégeoises. Au total le périmètre d'étude concerne 164 communes. Une page internet est dédiée à la révision de la charte sur le site internet du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Elle est actualisée périodiquement en fonction des avancées de la procédure : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

Le lancement officiel de la procédure de révision de charte a été acté par le Comité Syndical en octobre 2020 suite aux nouvelles élections municipales, puis délibéré par la Commission Permanente de la Région Occitanie en décembre 2020. La crise sanitaire a provoqué un décalage au niveau du calendrier de la procédure et des impacts sur les dynamiques collectives. Une demande de prorogation d'un an de la fin du classement des PNR en cours de révision de charte a été sollicitée par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Jocelyne FERT rappelle l'objet de la réunion qui était de présenter les avancées de la procédure de révision de la charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, avec une présentation des avancées et résultats des deux études préalables : l'évaluation de la charte confiée aux bureaux d'étude E2D et Strater et l'actualisation du diagnostic du territoire menée par le SMPNR.

Suite à cette introduction, un moment est consacré aux présentations des participants.

1. Le cadre réglementaire de la révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Le Directeur du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Matthieu CRUEGE, a précisé le cadre réglementaire de la révision de la charte. Le Code de l'Environnement stipule la procédure de renouvellement de la charte des Parcs naturels régionaux. Cette procédure de révision de charte dure en général 4 à 5 ans, avec une succession d'étapes formelles. Elle est précisée dans la note technique du Ministère de l'Etat et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leur charte, datant de novembre 2018. Globalement, quatre grandes étapes rythment la révision de charte :

- Une phase préparatoire (2020-début 2021): avec la définition du périmètre d'étude, l'organisation de la méthodologie et du budget, le lancement officiel de la procédure en lien avec la Région et l'Etat et l'élaboration des études préalables (actualisation du diagnostic et évaluation de la charte).

- L'élaboration du projet de territoire (2021-2022): avec la concertation des élus et des acteurs du territoire pour écrire le projet de la nouvelle charte, l'élaboration du plan de Parc et des pièces complémentaires.
- La validation intermédiaire (2023) : avec une phase de consultation des différents partenaires, des avis intermédiaires obligatoires (Conseil National de la Protection de la Nature, Fédération des Parcs et Autorité Environnementale) qui permet d'amender et d'enrichir le projet de charte.
- La phase de validation finale (2024) : après l'enquête publique, elle donne lieu aux délibérations d'adhésion puis aux examens finaux par l'Etat avant la signature de Décret par le Premier Ministre.

2. Evaluation de la charte 2009-2024.

En application du Code de l'Environnement, la charte actuelle doit faire l'objet d'une évaluation en perspective de sa révision. Cette évaluation a pour objectif d'analyser l'efficacité de la charte actuelle en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. Ce rapport doit être établi au moins 3 ans avant la fin du classement. Il est complété par le diagnostic territorial en cours de rédaction par le SMPNR.

Marie Françoise MENDEZ et Emilie RENE des bureaux d'étude E2D et Strater, en charge de l'évaluation de la charte, présentent la méthodologie employée et les principaux résultats du rapport d'évaluation de la charte.

Au niveau méthodologique, les bureaux d'étude ont privilégié une approche singulière et participative, différente des évaluations classiques des chartes des PNR qui se basent en général sur des indicateurs chiffrés. Cette première évaluation a mobilisé plusieurs séquences participatives : un travail d'auto-évaluation par le SMPNR et des temps individuels et collectifs avec les signataires et les partenaires (entretiens auprès des signataires, séminaire rétrospective avec les signataires et les partenaires, webinaire et questionnaire sur le volet prospectif et les préconisations pour la nouvelle charte). Pour mesurer le niveau de réalisation des actions du SMPNR, les bureaux d'étude ont créé une base de données en recensant les actions pour chaque article et sous articles de la charte. L'évaluation met en avant une montée en puissance régulière au cours des 10 ans des actions du SMPNR.

Les conclusions de l'évaluation de la charte :

Le SMPNR est globalement bien identifié par l'ensemble des partenaires et signataires comme un acteur incontournable sur le territoire. L'entretien, le développement et l'approfondissement des relations partenariales doit être une priorité pour l'avenir, en s'appuyant notamment sur une répartition lisible des rôles de chacun.

Le SMPNR s'est engagé sur tous les objectifs de la Charte avec une montée en puissance progressive sur ses différents domaines d'intervention. Une majorité d'actions concernent les objectifs de préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine, ainsi que le développement local. Le SMPNR est moins engagé dans les articles relatifs à l'accès aux services et à la cohésion sociale.

Il est reconnu comme chef de file pour les actions sur les patrimoines, naturel et bâti ; bien placé pour intervenir sur des sujets complexes (biodiversité, énergies renouvelables,...) notamment en animation. Son positionnement semble propice pour définir un fil conducteur commun sur des politiques territoriales réglementaires à des échelles diverses : PCAET, Trames Vertes et Bleues...

Pour la future Charte, certains domaines d'intervention apparaissent comme des leviers majeurs pour renforcer l'efficacité de l'action du SMPNR en faveur des Pyrénées Ariégeoises, en tirant parti au mieux des ressources humaines, techniques et budgétaires disponibles. Parmi ces sujets, sont cités : l'aménagement du territoire, notamment pour les politiques publiques qui exigent une vision à une échelle dépassant le périmètre des Communautés de communes ; la protection des milieux et des espèces qui également requièrent une prise en compte de territoires à grande échelle, les coopérations transfrontalières.

Le renforcement de l'identité des Pyrénées Ariégeoises et la présence du SMPNR sur le territoire nécessitent d'amplifier la communication et de disposer d'un tableau de bord d'évaluation. Les fonctions support de communication et d'évaluation doivent permettre de mieux mettre en lumière les impacts positifs des actions et les retombées locales. Enfin, le SMPNR est attendu comme lieu de débat permettant de fédérer autour d'objectifs et de dépasser des antagonismes : la définition de la nouvelle charte 2024 - 2039 est une opportunité majeure de débats pour la seconde génération. Le rapport de l'évaluation de la charte est disponible sur le site internet du Parc.

La présentation des résultats de l'évaluation de la charte a été suivie par la projection d'une vidéo courte synthétisant le regard de certains élus et partenaires sur le chemin parcouru par le SMPNR et les préconisations pour la nouvelle charte. Cette vidéo est disponible sur la page dédiée à la révision de la charte.

L'évaluation de la charte a suscité l'intérêt des participants. Plusieurs questionnements et échanges ont eu lieu autour des points suivants :

- la gouvernance du SMPNR et des préconisations réalisées dans le cadre de l'évaluation.
- la reconnaissance du rôle du PNR comme acteur fédérateur et expérimentateur sur certain volet (ex. forêt-bois).
- les contributions financières des signataires et l'affirmation de la plus-value du SMPNR par rapport à ces contributions. Les contributions financières des communes et du Département sont restées globalement stables alors que la Région Occitanie a accru sa contribution, dans un contexte d'accentuation de l'action du SMPNR au cours de la période de classement. Les intercommunalités sont venues abonder le budget à la faveur de leur incorporation au syndicat au 1^{er} février 2019. Un rappel d'un nécessaire ajustement des moyens financiers en rapport avec les ambitions et l'étendue de l'action du SMPNR est formulé.
- La nécessaire mutualisation des moyens entre le SMPNR et d'autres acteurs du territoire qui partagent des données (Conseil Départemental, Etat et partenaires) sur des thèmes comme le Système d'Information Géographique par exemple.
- La valorisation des produits au travers de la Marque Valeurs Parc, de sa relation à construire avec la Marque Ariège Pyrénées et de sa potentielle contribution au positionnement des Pyrénées Ariégeoises au niveau touristique.

3. L'actualisation du diagnostic du territoire

Amélie LE STER, en charge du diagnostic du territoire au SMPNR, a présenté la démarche co-construction de l'actualisation du diagnostic des Pyrénées Ariégeoises, son approche singulière par ressource, le mode opératoire et des données clés sur le périmètre d'étude. Cette étude a été réalisée en parallèle de l'évaluation de la charte pour amener des éléments de contexte.

L'actualisation du diagnostic du PNR des Pyrénées Ariégeoises a été engagée tôt dans la démarche de révision de la charte, à compter de février 2020, grâce notamment au recrutement d'un CDD – Amélie LE STER - au sein des services du SMPNR. Le diagnostic actuel actualise le précédent diagnostic qui avait été réalisé en 2006. L'actualisation du diagnostic présente un nouvel état des lieux et les évolutions constatées depuis le classement en 2009. Cette analyse met en lumière les nouveaux enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques pour la définition du futur projet de territoire. Elle donne également des éléments de prospective à horizon 2039 en fonction des données disponibles.

Une approche originale par ressource du territoire

Pour ce diagnostic « actualisé », le SMPNR a privilégié une approche différente du diagnostic précédent dans une perspective plus transversale. Ce nouveau diagnostic propose une entrée par les ressources des Pyrénées Ariégeoises, faisant référence aux richesses du territoire qui participent à son caractère et à sa différenciation. Au total, 18 ressources des Pyrénées Ariégeoises ont été identifiées : l'air, la biodiversité, les capitaux financiers locaux, le ciel nocturne, la connexion à la nature, l'eau, le tissu économique, les ressources énergétiques, l'espace, la forêt et le bois, les modèles de production alimentaire, le patrimoine historique et culturel, le paysage, la quiétude, les ressources humaines, la santé environnementale, la situation géographique et le sol et sous-sol. Certaines de ces ressources comme la biodiversité, le patrimoine historique et culturel ou encore le tissu économique sont des ressources d'approches « classiques » qui doivent être traitées dans le diagnostic du Parc. Ce diagnostic intègre également d'autres ressources peu communes aujourd'hui dans les approches territoriales, comme la santé environnementale, l'air, la connexion à la nature ou encore le ciel nocturne par exemple. Elles sont envisagées comme des particularités du territoire qui appellent à une approche plus contemporaine des enjeux pour les Pyrénées Ariégeoises dans une optique 2039. Pour chacune de ces ressources, le diagnostic dresse un état des lieux actuel, présente une analyse synthétique et transversale avec identification des forces et faiblesses, tout en se projetant à 2039 (échéance de la future charte) avec des éléments de prospective pour mieux connaître ces ressources et identifier les principaux enjeux. Cette approche par ressource a été reconnue comme pertinente par les interlocuteurs de la Région Occitanie, l'Etat, la Fédération des PNR et le Conseil Scientifique du Parc.

Concernant le mode opératoire, le déroulement de l'actualisation du diagnostic a été confronté au contexte actuel lié à la crise sanitaire de la COVID 19, imposant deux confinements en 2020 et de nouvelles restrictions en ce début d'année. L'actualisation du diagnostic a été envisagée et conduite comme une co-construction avec les partenaires. La démarche du diagnostic combine trois approches complémentaires : une approche objective, une approche sensible et une approche prospective.

- 1) Sous une approche objective, un travail conséquent de recueil, de traitement et d'analyse de données factuelles et d'éléments de contexte a été réalisé. De nombreuses données ont été collectées et sont issues de plusieurs sources : la bibliographie existante, des données produites par le Parc, des données sollicitées auprès d'une quarantaine de partenaires et d'autres données issues des plateformes en ligne. Plusieurs partenaires ont d'entre eux ont fourni ou vont fournir des données, à différentes échelles. Pour faciliter cette collecte de données auprès des services de l'Etat, des échanges périodiques avec l'interlocuteur référent de l'Etat ont été réalisés pour centraliser la demande de données. D'autres échanges réguliers ont été faits avec l'interlocutrice de la Région Occitanie pour orienter la demande de données et les contacts.
- 2) L'approche sensible s'est basée sur l'enquête citoyenne faite auprès des habitants entre 2017 et 2018. Les résultats intégrés au diagnostic permettent d'identifier la vision, les points de vigilance et les attentes des

habitants des Pyrénées Ariégeoises sur chacune des ressources. Sa méthodologie et ses résultats sont disponibles sur le site internet du SMPNR <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/consultation-citoyenne-rapport-de-synthese-disponible/>

3) Enfin, un volet sur les enjeux futurs à horizon 2039 mobilise un groupe de travail du Conseil Scientifique, composé de chercheurs aux disciplines variées. Le Conseil scientifique produira durant le premier semestre 2021 une note sur le concept de ressources et sur l'identification des potentiels enjeux futurs en 2039.

Depuis le dernier diagnostic (2006), l'état des connaissances des Pyrénées Ariégeoises s'est fortement amélioré avec la réalisation de nombreuses études, d'inventaires et d'une production de données conséquentes par le SMPNR, ses partenaires, des observatoires régionaux et nationaux et au travers de différents programmes et projets. Malgré la profusion des données sur le périmètre d'étude, leur accessibilité n'est pas toujours évidente. Des attentes particulières de l'Etat concernant le futur projet de territoire sur les volets biodiversité, espace et paysage ont conduit le SMPNR à produire des données complémentaires pour affiner la connaissance des Pyrénées Ariégeoises à l'échelle du nouveau périmètre d'étude. Ces données en cours de production seront insérées dans le diagnostic. D'autre part, le Bureau syndical réuni le 14 septembre 2020 a décidé de confier une mission aux compagnies consulaires réunies afin de réaliser un diagnostic technique socio-économique des Pyrénées Ariégeoises de façon collective.

Stéphanie DEDIEU-LEBRUN, Directrice, et Xavier DEFERLUC de la Chambre d'Agriculture et référents du Comité interconsulaire pour ce diagnostic socio-économique, ont expliqué la démarche employée pour la réalisation de l'état des lieux et du volet prospectif. Les chambres consulaires présenteront la restitution de leur diagnostic socio-économique au prochain comité syndical prévu en mai et au prochain comité de pilotage de la révision de la charte. Les éléments du diagnostic socio-économique alimenteront le diagnostic « actualisé ».

Enfin, quelques chiffres clés des Pyrénées Ariégeoises sur certaines ressources ont été commentés. Une présentation de l'avancée du diagnostic sera effectuée au prochain comité syndical de février 2021.

Le diagnostic « actualisé » est un document support qui alimentera les réflexions sur le futur projet stratégique (séquence 2021), notamment lors des commissions thématiques (élus/équipe SMPNR). Il sera actualisé au fil de l'eau avec l'intégration des données en cours de production, et en parallèle de l'écriture du projet stratégique.

Les informations concernant le diagnostic du territoire sont disponibles sur la page internet du SMPNR dédiée à la révision de la charte et actualisée périodiquement : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

Prochaine échéance :

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, la date du prochain comité de pilotage n'est pas fixée ; il devrait se dérouler à la fin du printemps 2021.

Pour répondre à toutes les questions, une adresse courriel charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr a été créée.